



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MASKINONGÉ MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Mardi 1er septembre 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le premier jour du mois de septembre deux mille vingt-six (01-09-2026) à 19 h 30, au 3851 rue Notre-Dame, sous la présidence de Mme Johanne Champagne, mairesse.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Mme Johanne Champagne, mairesse
M. Michel Lambert, conseiller siège # 1
M. Gaétan Petit, conseiller siège # 2
M. Stéphan Tellier, conseiller siège # 3
M. Stéphane Boivin, conseiller siège # 4
Mme Isabelle Jeffrey, conseillère siège # 5
M. René Paquin, conseiller siège # 6

Formant quorum

Madame Chantal Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1- Moment de Réflexion

2- Adoption de l'Ordre du jour

3- Adoption du Procès-Verbal du 4 août 2026, séance ordinaire.

4- Suivi des Résolutions du mois précédent

5- Présentation des comptes

5.1- Liste et adoption des comptes payés et à payer.

6- Administration

6.1- ADMQ : Colloque annuel – zone 16 – Mauricie, jeudi 8 octobre 2026.

7- Correspondance

7.1- MRC de Maskinongé – Remise des amendes pour la période des mois de mai et juin 2026.

7.2- Journée nationale des aînés le 1^{er} octobre.

7.3- Fondation Santé MRC de Maskinongé vous invite au Défi Cours pour la Santé, dimanche 20 septembre 2026, à l'École secondaire l'Escale.

🔗 **Inscription :** <https://fsm.givexpert.ca/deficourspourlasante2026>



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

7.4- La Tournée Arts et Terroir, 26 et 27 septembre prochain. Portes ouvertes chez près de 100 producteurs, artistes et artisans. Pour plus d'information : <https://tourneeartsterroir.com/>

7.5- La 3e édition de **MX GIRL 2026**, un événement 100 % féminin qui aura lieu le **3 octobre prochain chez MAXBIKE Motocross**. La totalité des dons volontaires amassés auprès des participantes, participants et visiteurs sera remise à la *Fondation du cancer du sein*.

8- Réglementation

8.1- Adoption du Règlement numéro 2026-284, visant à abroger deux règlements municipaux désuets.

8.2- Adoption de la Politique de gestion des installations septiques non conformes.

9- Loisirs et Culture

AUCUN DOSSIER

10- Sécurité publique

AUCUN DOSSIER

11- Transport routier

11.1- Achat – Signalisation routière.

11.2- Travaux d'asphaltage – projet Préau.

11.3- Travaux d'asphaltage – 3^e rang du Grand-Portage.

12- Hygiène du milieu

12.1- Achat et Installation de Compteurs d'eau.

13- Urbanisme et mise en valeur du territoire

AUCUN DOSSIER

14- Varia

15- Période de questions



Madame la mairesse invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique, à poser des questions et/ou soit par courriel à municipalitededouard@sogetel.net ou par le Facebook municipal, par écrit déposé au bureau municipal ou par la poste.

16- Levée de la séance du Conseil

1- MOMENT DE RÉFLEXION

2026-09-111

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Stéphane Boivin et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé en laissant l'item VARIA ouvert.



PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

2026-09-112 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2026, SÉANCE ORDINAIRE.

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu leur procès-verbal au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance, dispense de lecture est donnée à la secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Gaétan Petit, appuyé par Michel Lambert et résolu :

QUE le procès-verbal du mardi 4 août 2026, séance régulière, soit adopté.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers qui étaient présents*

4- SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU MOIS PRÉCÉDENT

✚ *Madame la Mairesse, Johanne Champagne, fait un bref retour sur les séances du 4 août 2026 :*

- Résolution – Mise à jour du dossier des Assurances.
- Projet de Règlement numéro 2026-284, visant à abroger deux règlements municipaux désuets.
- Résolution pour le dépôt de projet dans le cadre d'une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale volet Redressement – Sécurisation.
- Mandat au service de l'urbanisme d'effectuer des recherches et de préparer un projet de modification réglementaire concernant l'implantation de panneaux solaires.

5- PRÉSENTATION DES COMPTES

2026-09-113 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Michel Lambert, appuyé par Gaétan Petit et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé adopte la liste des comptes payés et à payer du mois d'août 2026 se répartissant comme suit : un montant de **33 069.42 \$** totalisant les salaires, un montant de **46 282.76 \$** pour les dépenses générales pour un grand total de **79 352.18 \$**, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

6- ADMINISTRATION

2026-09-114 ADMQ : Colloque annuel – zone 16 – Mauricie, jeudi 8 octobre 2026.

CONSIDÉRANT qu'annuellement, l'ADMQ offre un Colloque de Zone (journée de formation et d'information) ;

CONSIDÉRANT le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière ;



PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par René Paquin, appuyé par Isabelle Jeffrey et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé accepte de payer les frais d'inscription de 130.00 \$ plus taxes applicables ainsi que les frais de déplacement, afin de permettre à la directrice générale et greffière-trésorière de participer au Colloque de Zone Mauricie le jeudi 8 octobre 2026 qui se tiendra à Saint-Narcisse.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

7- CORRESPONDANCE

MRC de Maskinongé – Remise des amendes pour la période des mois de mai et juin 2026.

Le greffier de la Cour municipale régionale de Maskinongé a remis un chèque de **318.00 \$** pour les amendes pour la période des mois de mai et de juin 2026.

- Chaque année le **1^{er} octobre**, le Canada souligne la [Journée nationale des aînés](#), qui en est à sa 15^e édition. Les Canadiens aînés enrichissent nos familles, nos milieux de travail et nos communautés et ils y contribuent de nombreuses manières. Ils donnent de leur temps et transmettent leurs connaissances et leur expérience pour nous inspirer et nous faire avancer chaque jour. *Bonne journée nationale des aînés !*
- La Fondation Santé MRC de Maskinongé vous invite à participer au **Défi Cours pour la santé, le dimanche 20 septembre prochain**, à l'École secondaire l'Escale de Louiseville.
📍 **Inscription :** <https://fsm.givexpert.ca/deficourspourlasante2026>
- La Tournée Arts et Terroir, 26 et 27 septembre prochain. Portes ouvertes chez près de 100 producteurs, artistes et artisans. Pour plus d'information : <https://tourneeartsterroir.com/>

2026-09-115

3^e Édition de **MX GIRL 2026** chez **MAXBIKE Motocross**, le samedi 3 octobre en soutien à la Fondation du cancer du sein.

CONSIDÉRANT que la totalité des dons volontaires amassés auprès des participantes, participants et visiteurs sera remise à la Fondation du cancer du sein ;

CONSIDÉRANT que le Conseil veut soutenir la cause en contribuant à cette collecte de fonds.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Michel Lambert, appuyé par Stéphan Tellier et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé est fier de supporter la Fondation du cancer du sein et veut contribuer pour un montant de 100.00 \$.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.



PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

8- RÈGLEMENTATION

2026-09-116

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-284, VISANT À ABROGER DEUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX DÉSUETS.

CONSIDÉRANT QUE des règlements municipaux désuets demeurent en vigueur à ce jour ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun d'abroger ces règlements, lesquels ne sont plus pertinents ou ne sont plus cohérents dans le contexte actuel ;

CONSIDÉRANT QU'UN Avis de motion a été donné par le conseiller, M. Stéphan Tellier, à la séance du Conseil tenue le mardi 4 août 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UN Projet du présent règlement a été déposé à la séance du 4 août 2026.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par René Paquin et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé adopte le règlement numéro **2026-284**. Il est décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

- *Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce Règlement considérant que chaque élu en a pris connaissance.*

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – ABROGATION

Le Règlement numéro 37, intitulé *Règlement concernant les maisons mobiles et les roulottes*, est abrogé.

Le Règlement numéro 86, intitulé *Règlement concernant la disposition des boues provenant de la vidange des fosses septiques*, est abrogé.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

- Avis de motion : 4 août 2026
- Projet de règlement : 4 août 2026
- Adoption du Règlement : 1^{er} septembre 2026
- Avis de promulgation : 2 septembre 2026



PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

2026-09-117

Adoption de la Politique de gestion des installations septiques non conformes.

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation légale d'appliquer sur son territoire le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) ;

ATTENDU QUE les installations septiques désuètes, défailtantes ou non conformes représentent une source potentielle de contamination pour les ressources en eau et l'environnement ;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales confère à la Municipalité des compétences en matière d'environnement, de salubrité et de gestion des nuisances ;

ATTENDU QUE le projet de *Politique de gestion des installations septiques non conformes* a été présenté et étudié par les membres du Conseil.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par René Paquin, appuyé par Isabelle Jeffrey et résolu :

1. **D'ADOPTER** la *Politique de gestion des installations septiques non conforme* datée du **1er septembre 2026**, telle que présentée.
2. **D'AUTORISER** l'administration municipale et l'officier responsable de l'urbanisme / de l'inspection à appliquer les orientations et les étapes prévues à ladite politique.
3. **DE MANDATER** la direction générale pour informer les citoyens concernés et assurer le suivi des dossiers de mise aux normes.

➤ *Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de cette Politique considérant que chaque élu en a pris connaissance.*

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

→ **La Politique est en ANNEXE du Procès-Verbal.**

9- LOISIRS ET CULTURE
AUCUN DOSSIER

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE
AUCUN DOSSIER

11- TRANSPORT ROUTIER

2026-09-118

Achat – Signalisation routière

Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Stéphane Boivin et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé autorise la Direction générale à passer une commande pour l'achat de panneaux de signalisation routière et accessoires. Tels que panneaux d'arrêt, stationnement interdit et affichages divers. Le tout, afin d'être conforme avec la signalisation et la réglementation. Comme prévu au budget de 2026.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*



No de résolution
ou annotation

2026-09-119

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

Travaux d'asphaltage – projet Préau.

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vitalisation a déposé dans le programme de subvention du Fonds Commun de vitalisation de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet Préau ;

CONSIDÉRANT QUE pour aller de l'avant avec le projet, la municipalité doit faire une fondation en asphaltage.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Gaétan Petit, appuyé par Isabelle Jeffrey et résolu :

QUE le Conseil municipal mandate « Pavage Gravel Inc. » pour les Travaux d'asphaltage pour un montant approximativement de 9 500 \$ plus taxes applicables et excluant la mise en place et la compaction de pierre.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

2026-09-120

Travaux d'asphaltage – 3^e rang du Grand-Portage.

CONSIDÉRANT QUE le ponceau au 3^e rang du Grand-Portage a été remplacé à la suite des pluies abondantes de Debby en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la fondation est adéquatement compactée et qu'il ne reste qu'à procéder à l'asphaltage.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Michel Lambert, appuyé par Stéphan Tellier et résolu :

QUE le Conseil municipal mandate « Pavage Gravel Inc. » pour les Travaux d'asphaltage pour un montant de 15 680 \$ plus taxes applicables.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

12- HYGIÈNE DU MILIEU

2026-09-121

Achat et Installation de Compteurs d'eau.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) relatives à l'installation de compteurs d'eau dans les secteurs non résidentiels (ICI) et les secteurs résidentiels ciblés (20 résidences) ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028, l'installation d'instruments de mesure requis en vertu de la SQEEP sont des travaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de prix a été menée pour l'acquisition et l'installation desdits compteurs d'eau ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « *Les Compteurs Le Compte Ltée.* » a été retenue dû à la soumission la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par René Paquin

Et appuyé par Isabelle Jeffrey

Et résolu :

- QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé autorise l'achat et l'installation des compteurs d'eau auprès de l'entreprise « *Les Compteurs Le Compte Ltée.* », pour un montant total estimé à environ 19 000 \$ plus taxes applicables, conformément à son offre de service.
- QUE la Gestion administrative des installations sera faite par le personnel de la municipalité comme la prise de contact avec les propriétaires afin de vérifier leur installation, la prise de rendez-vous et coordination de l'installation des compteurs d'eau, gestion de dossier, photo, etc.
- QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document, contrat ou entente à intervenir relativement à ce dossier.
- QUE la dépense afférente soit imputée au programme de la TECQ 2024-2028.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

13- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AUCUN DOSSIER

14- VARIA

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

 Madame la mairesse invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique, à poser des questions et/ou soit par courriel à municipalitededouard@sogetel.net ou par le Facebook municipal, par écrit déposé au bureau municipal ou par la poste.

 *Il y a eu des félicitations pour le Camp de jour, une demande à quand le cabanon Circonflexe sera fonctionnel et Invitation aux bénévoles pour MX GIRL, le 3 octobre.*

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

2026-09-122

Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Michel Lambert et résolu :

QUE la séance soit levée. Il est 20h09.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

Nombre de personnes présentes : 8+9



PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

/s/ Johanne Champagne, mairesse */s/ Chantal Hamelin, greffière-trésorière*

**APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE
POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS.**

_____	_____
<i>Johanne Champagne</i>	<i>Chantal Hamelin</i>
<i>Mairesse</i>	<i>Directrice générale et greffière-trésorière</i>

Je, Johanne Champagne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

